



CHEERLEADING

Règlements spécifiques 2019/2020

Mis à jour 2019/06/05

Modifications aux règlements 2019/2020

Les articles suivants ont été abrogés, modifiés ou ajoutés :

- 4.2 Bris d'égalité (modifié)

Toutes les modifications aux règlements sont indiquées en rouge.

TABLE DES MATIÈRES

1.	Règlements du jeu -----	2
2.	Admissibilité -----	2
3.	Modalités de compétition -----	2
4.	Modalités de classement -----	2
5.	Responsabilités de l'institution hôte -----	3
6.	Officiels -----	4
7.	Sanctions -----	4
8.	Mérites sportifs -----	4
9.	Annexes -----	6

1. RÈGLEMENTS DU JEU

Les règles du jeu en vigueur sont celles de la Fédération de Cheerleading du Québec (FCQ), éditions les plus récentes, avec les exceptions, ajouts et particularités suivants :

1.1 Uniformes

Chaque compétiteur doit porter un uniforme d'équipe identifié à son institution lors du déroulement des rencontres universitaires, à défaut de quoi son pointage individuel et par équipe ne comptera pas.

La politique de l'image de la FCQ doit être respectée.

2. ADMISSIBILITÉ

Les règles d'admissibilité en vigueur sont celles des règlements de U SPORTS et du secteur universitaire RSEQ, éditions les plus récentes.

- Les formulaires d'admissibilité de chaque équipe universitaire doit parvenir au RSEQ avant la 1^{re} compétition de la saison;
- Le comité organisateur doit faire la vérification des alignements de chaque équipe après chacune des prestations. Pour la vérification, les étudiants-athlètes doivent présenter une carte d'identification avec photo.
- Les universités peuvent faire parvenir tout ajout de participants admissibles avant chaque compétition.

3. MODALITÉS DE COMPÉTITION

3.1 Composition de l'équipe

Nombre minimum et maximum d'étudiants-athlètes par équipe : selon la réglementation de la FCQ, et ce, sans considération au nombre de compétiteurs masculin et féminin.

Chaque institution doit assigner un entraîneur ou représentant et/ou responsable pour chaque équipe. L'entraîneur ou responsable ne peut pas être un compétiteur ou une compétitrice.

3.2 Formule de compétition

Trois (3) compétitions en saison régulière et un championnat provincial.

4. MODALITÉS DE CLASSEMENT

4.1 Classement

Un classement est établi en fonction des points attribués à chaque équipe à chaque compétition. Le pointage final d'une équipe lors de chacune des compétitions est déterminé par le cumul de ses deux (2) performances.

Une valeur est accordée aux résultats de chacune des compétitions comme suit : C.1=10%, C.2=20%, C.3=20%, C.4=Championnat provincial=50%. L'équipe championne est déterminée par le classement général suite au championnat provincial.

Pour chacune des compétitions, les équipes cumulent le nombre de points suivant au classement général :

	1 ^{re} position	2 ^e position	3 ^e position	4 ^e position	5 ^e position	6 ^e position
C1 = 10%	10 pts	8 pts	6 pts	4 pts	2 pts	1 pt.
C2 = 20%	20 pts	16 pts	12 pts	8 pts	4 pts	2 pts.
C3 = 20%	20 pts	16 pts	12 pts	8 pts	4 pts	2 pts.
C4 = 50%	50 pts	40 pts	30 pts	20 pts	10 pts	5 pts.

4.2 Bris d'égalité

Le bris d'égalité est tel que défini dans les règles du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente, avec les exceptions, ajouts et particularités suivants :

- En compétition, le bris d'égalité de la FCQ s'applique;
- Au classement de la saison régulière, voir les règles du secteur universitaire.

5. RESPONSABILITÉS DE L'INSTITUTION HÔTESSE

Les responsabilités de l'institution hôte sont telles que définies dans les règles du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente, avec les exceptions, ajouts et particularités suivants :

5.1 Officiels mineurs, personnel de match et responsabilités

Le cahier de charge universitaire est remis au comité organisateur de chaque compétition afin d'aider ce dernier à mieux définir les tâches et critères requis par les équipes universitaires. (Voir Annexe 1).

5.2 Services médicaux

Les services médicaux requis sont tels que définis dans les règlements de sécurité de la fédération sportive nationale/provinciale et des règles du secteur universitaire RSEQ, éditions les plus récentes, avec les exceptions, ajouts et particularités suivants :

Une personne certifiée par un organisme reconnu en premiers soins doit être présente en tout temps sur les lieux de la compétition.

5.3 Transmission des résultats et statistiques

Les exigences concernant la transmission des résultats et statistiques sont telles que décrites dans le document à cet effet, édition la plus récente.

6. OFFICIELS

Les statuts, processus et politiques concernant les officiels sont ceux précisés dans l'annexe d'arbitrage inclus dans le protocole d'entente avec la fédération sportive provinciale et des règlements du secteur universitaire RSEQ, éditions les plus récentes, avec les exceptions, ajouts et particularités suivants :

L'ajout d'un officiel (juge en chef qui fera aussi la révision, si nécessaire) et l'accès à une reprise vidéo doit être offert par l'hôte des compétitions. Toutes les équipes pourront ainsi faire une demande de révision de note ou obtenir des explications, et ce, avant la remise et la publication officielle des notes.

7. DÉLITS ET SANCTIONS

Les sanctions sont telles que définies dans les règles du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente.

8. MÉRITES SPORTIFS

8.1 Championnat

- Bannière de champion (1)
- Casquettes (40)
- Médailles d'or (40), médailles d'argent (40), médailles de bronze (40)
- Trophée

8.2 Équipe(s) d'étoile(s)

- La sélection des équipes d'étoiles est telle que définie dans les règlements du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente;
- Chaque institution désigne ses représentants;
- Deux (2) équipes d'étoiles (1^{re} et 2^e) composée de cinq (5) étudiants-athlètes chacune;
- Les premiers choix de chaque institution composent la première équipe d'étoiles et les deuxièmes choix de chaque institution composent la deuxième équipe d'étoiles.

8.3 Honneurs individuels

La sélection des honneurs individuels qui suivent se fait par vote des entraîneurs ou des administrateurs tel que définie dans les règlements du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente:

- Athlète par excellence
- Recrue par excellence
- Entraîneur de l'année

- Prix leadership et engagement social

Les honneurs individuels et les équipes d'étoiles seront dévoilés à la fin du championnat provincial seulement.

Annexe 1

CAHIER DE CHARGE

1. HORAIRE DE COMPÉTITION

La séance d'échauffement ainsi que les deux (2) passages doivent être positionnés dans le même bloc de compétition, et ce, avec un maximum de 2h30 entre les deux (2) routines d'une équipe. Dû aux longs déplacements, il est souhaitable que le bloc universitaire soit en début d'après-midi.

2. VÉRIFICATION

Le comité organisateur doit faire la vérification des alignements de chaque équipe après chacune des prestations. Pour la vérification, les étudiants-athlètes doivent présenter une carte d'identification avec photo.

3. ACCUEIL/VESTIAIRES

Un espace pouvant accueillir toutes les équipes inscrites, cet espace doit être situé dans la zone des participants, et ne doit pas avoir d'autre fonction que d'accueillir les étudiants-athlètes et leurs effets personnels.

Idéalement un vestiaire par équipe, sinon deux (2) équipes par vestiaire. Une salle d'échauffement/activation doit être mise à disposition des équipes avant la période de réchauffement.

4. ÉCHAUFFEMENT ET PERFORMANCE

La période de d'échauffement doit être d'au moins six (6) minutes par station et un système de son doit être mis à la disposition des équipes.

Il doit y avoir une série de stations pour l'étirement-échauffement comprenant :

- une station de tumbling
 - o minimum de 60 pieds de long et deux (2) « slides » de large
 - o s'il est impossible d'avoir ces dimensions, s'assurer qu'un tapis de réception soit ajouté à la fin de la ligne de « tumbling »
 - o si aucun tapis de « tumbling » sécuritaire est disponible, une période d'échauffement sur la surface de performance doit être prévue à l'horaire pour toutes les équipes
- une station de «stunt» et un matelas de sept (7) «slides».

Aire de dégagement :

Les surfaces de performance et d'échauffement doivent être entourées d'un couloir libre d'au moins cinq (5) pieds.

5. SECOURISTE ET PREMIERS SOINS

Une zone réservée aux premiers soins doit être située d'un côté de la surface de performance et facilement accessible à partir du local des premiers soins. La vision et le déplacement des premiers soins ne doivent pas être obstrués par la présence de spectateurs et/ou d'athlètes placés devant leur emplacement.

Un thérapeute sportif ou du personnel de premiers soins doit également être en poste d'un côté de la surface d'échauffement.

6. JUGES

Les statuts, processus et politiques concernant les juges sont ceux précisés dans l'annexe d'arbitrage inclus dans le protocole d'entente avec la fédération sportive provinciale et des règlements du secteur universitaire RSEQ, éditions les plus récentes, avec les exceptions, ajouts et particularités suivants :

L'ajout d'un officiel (juge en chef qui fera aussi la révision, si nécessaire) et l'accès à une reprise vidéo doit être offert par l'hôte des compétitions. Toutes les équipes pourront ainsi faire une demande de révision de note ou obtenir des explications, et ce, avant la remise et la publication officielle des notes.

Les feuilles de pointage de la FCQ sont utilisées, avec la dernière version des règlements spécifiques de cheerleading universitaire du RSEQ.

Deux panels de juges doivent être assignés pour le championnat provincial.

7. POINTAGES ET RÉSULTATS

Après le 1er passage, les équipes doivent recevoir les feuilles de juge avec les commentaires et le pointage pour chaque section, ainsi que le classement des équipes.

Total du pointage des deux (2) prestations :

- Après 1^{re} prestation, affichage pour les entraîneurs seulement;
- Après 2^e prestation, annonce des positions à tout le monde.

8. RECEVEUR EXTERNES (« SPOTTERS »)

Avoir quatre (4) receveurs externes pour la salle d'échauffement et pour la surface de performance. Ceux-ci doivent se conformer aux normes de la FCQ et aux normes vestimentaires (vêtement de sport noir). Il est à noter que les « spotters » interviennent auprès de l'équipe sur le tapis de compétition seulement après une 3^e chute, à moins qu'une équipe leur demande d'être présents dès le départ.

9. ORDRE DE PASSAGE

Un ordre de passage pour chaque compétition sera déterminé par tirage au sort. Ce tirage sera effectué par la permanence du RSEQ avant le début de la saison. Pour toutes les compétitions incluant le championnat provincial, le 2^e passage se fait dans le même ordre que le 1^{er}.

Voici le résultat du tirage au sort pour l'ordre de passage des compétitions 2019-2020 :

Compétition 1: <ol style="list-style-type: none">1. Bishop's2. Montréal3. Sherbrooke4. UQTR5. UQAM6. Laval	Compétition 2: <ol style="list-style-type: none">1. UQTR2. Laval3. UQAM4. Montréal5. Bishop's6. Sherbrooke
Compétition 3: <ol style="list-style-type: none">1. Sherbrooke2. UQTR3. Montréal4. Laval5. Bishop's6. UQAM	Provincial: <ol style="list-style-type: none">1. Bishop's2. Montréal3. Sherbrooke4. UQTR5. UQAM6. Laval